

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 23 MARS 2022

A L'APPEL :

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST.

Sont excusés représenté(e)s :

M. Freddy GRZETICZAK représenté(e) par Mme Colette BLEROT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, M. Frédéric MAUDENS représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)s :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

* * *

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Louis SAPHORES comme secrétaire de séance et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion du 7 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Julien CALON ne prend pas part au vote.

Absent(e)s : Mme Sylvette LEICHNAM, M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM

3 - FINANCES - Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2022 (1ère partie de programmation).

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la première partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2022 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

4 - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition du "Parc d'Isle et ses bâtiments et autres espaces associés".

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux ou équipements mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

5 - FINANCES - Tarifs 2022 parcours aventure du Parc d'Isle - Avenant n° 2.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le maintien des tarifs 2021 pour la saison 2022 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant et à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Julien CALON.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

6 - FINANCES - Tarifs applicables à compter du 1er avril 2022.

Le Conseil décide d'approuver les tarifs selon l'annexe jointe au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

7 - FINANCES - Politique tarifaire des COSEC.

Le Conseil décide :

1°) de supprimer l'application du tarif horaire pour la mise à disposition des COSEC de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, s'agissant de l'utilisation par les seuls Collèges ;

2°) d'adopter comme référence de tarification pour l'utilisation des COSEC de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois par les collèges, le nouveau barème forfaitaire voté le 31 mai 2021 par le Conseil départemental de l'Aisne ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions tripartites d'utilisation des installations sportives, avec chacun des Collèges utilisateurs et le Département, selon le modèle type annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Thomas DUDEBOUT.

Rapporteur : Mme la Présidente

Arrivée de Monsieur Thomas DUDEBOUT

8 - FINANCES - Proposition d'annulation de loyer dans le cadre de la crise Covid au Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le Conseil décide :

1°) d'annuler le loyer de la société CAP OU PAS CAP selon les modalités décrites au rapport pour le montant précité ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

9 - FINANCES - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société WIG FRANCE ENTREPRISES.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel joint au rapport conclu entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société WIG FRANCE ENTREPRISES étant entendu que les crédits sont inscrits au budget ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

10 - FINANCES - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel joint au rapport conclu entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES étant entendu que les crédits sont inscrits au budget ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

11 - FINANCES - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel joint au rapport conclu entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX étant entendu que les crédits sont inscrits au budget ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

12 - FINANCES - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société TRAVAUX PUBLIC ET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel joint au rapport conclu entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la société TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT étant entendu que les crédits sont inscrits au budget ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

13 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation du représentant de la Présidente à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Le Conseil décide de désigner Monsieur Christian MOIRET en tant que représentant de Madame la Présidente au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Najla BEHRI, Mme Aïcha DRAOU.

Rapporteur : Mme la Présidente

14 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Redevance d'occupation pour l'exploitation de la station d'épuration de Gauchy concédée à VEOLIA EAU et périmètre d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement concédés à la SAUR - Taux pour 2022.

Le Conseil décide d'approuver les montants fixés pour la redevance d'occupation du domaine public communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY.

Rapporteur : Mme la Présidente

A compter de ce rapport Xavier BERTRAND s'est fait représenter.

15 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine. Autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine. Forages (F1, F2 et F4) de Tour Y Val.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux alimentant le réseau de distribution, l'autorisation d'utiliser cette eau à des fins de consommation humaine et la mise en place des périmètres de protection, après une expertise préalable ;

2°) de s'engager à acquérir et faire clôturer le périmètre immédiat (le cas échéant), à régler, sans délai, les frais inhérents à la procédure (indemnités dues à l'hydrogéologue agréé, au commissaire enquêteur, frais de parution articles de presse, coût de notifications, etc), à réaliser les travaux qui lui incombent prescrits à l'intérieur des périmètres de protection et indemniser, le cas échéant, les personnes physiques ou morales de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation et la protection des eaux ;

3°) de s'engager à mettre en place les traitements nécessaires pour distribuer une eau conforme aux normes exigées pour les eaux destinées à la consommation humaine ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, l'ensemble des pièces relatives à la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Vincent SAVELLI.

Rapporteur : Mme la Présidente

16 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

17 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la mise en place du nouveau règlement du Bonus énergie ;

2°) d'adopter le règlement correspondant et d'en autoriser la signature par Madame la Présidente ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

18 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Participation de la Communauté d'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.

Le Conseil décide :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 310,05 € pour le volet habitat au titre de l'année 2022 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 9 711,68 € pour le volet énergie au titre de l'année 2022 ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

19 - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville 2022 - Programmation 2022 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le programme d'actions 2022 du contrat de ville annexé au rapport ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Aïssata SOW ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenus : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CASQ ARTISANS.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du rapport et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ-ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marie ACCART ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Grégoire BONO.

Rapporteur : Mme la Présidente

21 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Règlement d'accueil des entreprises de l'Espace Créatis.

Le Conseil décide d'adopter le Règlement d'accueil des entreprises de l'Espace Créatis tel que annexé au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

22 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant n°1 à la convention de partenariat portant sur le renforcement de l'appui de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à l'accélérateur EURATECHNOLOGIES.

Le Conseil décide :

1°) de valider l'avenant à la convention de partenariat avec Euratechnologies portant sur un renforcement de la participation, notamment financière, de la Communauté d'Agglomération ;

2°) de valider le montant de l'aide financière de 75 000 € annuelle allouée à Euratechnologies dans le cadre de l'accompagnement et l'accélération des start-ups innovantes, sources d'emplois et de développement économique sur le territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

23 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD).

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la modification n°1 du PLUi-HD,

2°) de dire que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des communes membres durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs,

3°) de dire que la présente délibération sera transmise au Préfet,

4°) de dire que le dossier de modification n°1 sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Gérard FELBACQ, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

24 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Déclaration d'intention d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale avec la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

Le Conseil décide de déclarer l'intention d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle des territoires de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, de la Communauté de Communes du Val de l'Oise et de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

25 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Déclassement et cession de l'immeuble situé à Seraucourt-le-Grand 13 rue Louise de Robert de la Tour.

Le Conseil décide :

1°) de constater la désaffectation du bien immobilier désigné au rapport ;

2°) de prononcer son déclassement du domaine public de la collectivité ;

3°) d'approuver la vente au prix de 179 174 € (hors frais d'Agorastore) du bien immobilier situé 13 rue Louise Robert de la Tour à Seraucourt-le-Grand, cadastré AC 184 de 857 m², à Madame Emilie SCHOOF et Monsieur Freddy LAMOUREUX ou à toute personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le présent rapport ;

4°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

5°) de charger le notaire d'établir l'acte notarié correspondant, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à la charge de l'acquéreur ;

6°) d'autoriser Madame la Présidente à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

A compter de ce rapport Madame Marie-Laurence MAITRE s'est fait représenter.

26 - ENVIRONNEMENT - Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter de la société CITE MARINE pour une unité agro-alimentaire sur le territoire de la commune de Saint-Quentin.

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une unité agro-alimentaire sur le territoire de la commune de Saint-Quentin, présentée par la société CITE MARINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

27 - PREVENTION ET SECURITE - Convention de partenariat pour l'utilisation de sites de manœuvres.

Le Conseil autorise Madame la Présidente à signer toute convention de partenariat répondant aux modalités susvisées selon le modèle annexé au rapport, et à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION.

Rapporteur : Mme la Présidente

28 - RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS - Avenant N°2 Convention Très Haut Débit USEDA - Ex-Communauté de communes du canton de Saint-Simon.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Michel BONO, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

29 - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie pour les copies internes d'œuvres protégées par des droits d'auteur.

Le Conseil autorise Madame la Présidente à signer la convention répondant aux modalités susvisées selon le modèle annexé au rapport, et à accomplir toutes formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Agnès MAUGER.

Rapporteur : Mme la Présidente

30 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°8 à la convention de mise en place de services communs.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

31 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°8 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

32 - PERSONNEL - Création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Conseil décide :

1°) de créer un CST commun entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la commune de Saint-Quentin, et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin,

2°) de fixer le CST commun auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

3°) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 8 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

4°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

5°) de maintenir le recueil, par le comité social territorial commun, de l'avis des représentants des collectivités et établissement,

6°) de charger Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

33 - PERSONNEL - Débat sur la protection sociale complémentaire.

Le Conseil décide de prendre acte du débat précité.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

34 - PERSONNEL - Modification du règlement sur le temps de travail.

Le Conseil décide d'approuver la modification du règlement sur le temps de travail dans les conditions mentionnées au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

35 - PERSONNEL - Modification des horaires de travail des agents du Parc d'Isle.

Le Conseil décide d'autoriser la modification des cycles de travail des équipes animation, sécurité, animalière et propreté du Parc d'Isle Jacques Braconnier dans les conditions mentionnées au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

36 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 21 septembre 2018 portant annualisation du temps de travail des agents du pôle mécanique de la ZAE la Clef des Champs.

Le Conseil décide d'approuver la modification des dispositions de la délibération du 21 septembre 2018 dans les conditions mentionnées au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Jocelyne DOGNA, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

37 - PERSONNEL - Besoins occasionnels ou saisonniers.

Le Conseil décide de créer, dans les conditions reprises au rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

38 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

39 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que le présent compte-rendu a été affiché le 31 mars 2022.



La Présidente,

Frédérique MACAREZ